

AVIS D'AUTORISATION D'UNE ACTION COLLECTIVE

**VOUS ÊTES VOUS FAIT PRESCRIRE ET AVEZ-VOUS
UTILISÉ LES CONTRACEPTIFS ORAUX YASMIN ET/OU YAZ**
ENTRE LE 10 DÉCEMBRE 2004 (POUR YASMIN) ET LE 6 JANVIER 2009
(POUR YAZ) ET LA DATE DU 30 NOVEMBRE 2011?

Si oui, une action collective pourrait avoir une incidence sur vos droits.



Le 26 juillet 2018, la Cour supérieure du Québec a autorisé une action collective contre Bayer, inc. concernant des allégations de risques accrus associés à l'utilisation des contraceptifs oraux Yasmin et/ou Yaz comparativement à d'autres contraceptifs oraux, ainsi que des allégations relatives à l'insuffisance de l'avis auprès du Groupe et/ou leurs médecins quant à ces risques accrus allégués et de représentations prétendument trompeuses quant à la nature sécuritaire de ces contraceptifs oraux.

L'action collective vise à obtenir une indemnisation pour les dommages subis par toutes les personnes résidant au Québec qui se sont fait prescrire et ont utilisé les médicaments Yasmin et/ou Yaz depuis leur introduction respective sur le marché (10 décembre 2004 pour Yasmin et 6 janvier 2009 pour Yaz) et le 30 novembre 2011, et qui ont reçu un diagnostic de thrombose veineuse profonde, d'embolie pulmonaire, de thromboembolie artérielle ou de maladie de la vésicule biliaire, ainsi que leurs successeurs, ayants droit, membres de leurs familles et personnes à charge (le « Groupe »).

Le tribunal n'a pas encore décidé si la défenderesse a commis une faute et la défenderesse conteste cette action.

Si vous entrez dans la description du Groupe et que vous souhaitez faire partie de l'action collective, VOUS N'AVEZ RIEN À FAIRE.

Si vous ne voulez pas faire partie de l'action collective, vous devez vous en **EXCLURE, et ce, avant le 4 septembre 2019.**

Pour obtenir plus d'informations, pour obtenir une copie du Formulaire d'exclusion et/ou pour recevoir des mises à jour sur cette action collective, visitez le www.siskinds.com/yasmin-yaz-french

SISKINDS, DESMEULES

AVOCATS
S.E.N.C.R.L.

Vous pouvez également communiquer avec les avocats du Groupe:

Siskinds, Desmeules, Avocats, s.e.n.c.r.l.
Les Promenades du Vieux-Québec, 43
rue de Buade, bureau 320
Québec (Québec) G1R 4A2
Tél.: (418) 694-2009
Courriel: recours@siskindsdesmeules.com

Cet avis constitue un résumé de l'avis en version détaillée dont le texte complet peut être consulté sur le site internet indiqué ci-dessus.